

Formulaire de vérification de l'identité

Il vous incombe de vérifier l'identité de l'emprunteur ou des emprunteurs et, le cas échéant, du ou des garants. Voir l'annexe A du présent formulaire pour une liste des documents d'identification acceptables.

Ce formulaire doit être entièrement rempli et envoyé à Tangerine avant le déboursement des fonds hypothécaires. Vous devez examiner au moins une pièce d'identité originale, authentique, valide et actuelle, avec photo, émise par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada, comme indiqué à l'Annexe A.

Nom de l'emprunteur/du garant :	Numéro de client:
Adresse actuelle :	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :
Nom/Type de document :	Numéro d'identification unique :
Autorité d'émission :	Pays d'émission : Canada
Date d'expiration du document (JJ/MM/AAAA) :	Date de vérification de l'identité (JJ/MM/AAAA) :

Nom de l'emprunteur/du garant :	Numéro de client:
Adresse actuelle :	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :
Nom/Type de document :	Numéro d'identification unique :
Autorité d'émission :	Pays d'émission : Canada
Date d'expiration du document (JJ/MM/AAAA) :	Date de vérification de l'identité (JJ/MM/AAAA) :

Nom de l'emprunteur/du garant :	Numéro de client:
Adresse actuelle :	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :
Nom/Type de document :	Numéro d'identification unique :
Autorité d'émission :	Pays d'émission : Canada
Date d'expiration du document (JJ/MM/AAAA) :	Date de vérification de l'identité (JJ/MM/AAAA) :

Nom de l'emprunteur/du garant :	Numéro de client:
Adresse actuelle :	Date de naissance (JJ/MM/AAAA) :
Nom/Type de document :	Numéro d'identification unique :
Autorité d'émission :	Pays d'émission : Canada
Date d'expiration du document (JJ/MM/AAAA) :	Date de vérification de l'identité (JJ/MM/AAAA) :

- J'ai accepté d'agir à titre de mandataire de Tangerine aux fins de vérification de l'identité de chaque emprunteur et garant conformément à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*.
- J'ai examiné pour chaque emprunteur et garant un document original d'identification avec photo émis par le gouvernement canadien conformément aux exigences énoncées au paragraphe 7 de la trousse d'instructions de Tangerine et à l'annexe A - Vérification de l'identité de l'emprunteur ou des emprunteurs, et les détails de cette identification personnelle sont fournis ci-dessus.
- J'ai examiné chaque document en présence de la personne concernée et je suis convaincu que tous les documents d'identification étaient authentiques tels qu'émis par l'autorité responsable, actuels (non expirés) et valides (non altérés; non contrefaits).
- Les noms et les photos figurant sur les documents d'identification présentés ont été comparés et correspondent aux noms et aux visages des emprunteurs/garants.

Signature de l'avocat/du Notaire : _____

Nom de l'avocat/du Notaire : _____

Nom du cabinet (le cas échéant): _____

Date (JJ/MM/AAAA) _____

Annexe A : Vérification de l'identité de l'emprunteur ou des emprunteurs

Il vous incombe de vérifier l'identité du ou des emprunteurs et, le cas échéant, du ou des garants en présentant une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement canadien pendant que la personne est en votre présence.

Documents d'identification acceptables

Une pièce d'identité avec photo originale, valide, actuelle et authentique, émise par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial ou territorial canadien doit être utilisée pour vérifier l'identité. Vous devez voir le document original en présence de la personne dont l'identité est vérifiée et confirmer que le nom et la photo figurant sur le document correspondent à ceux de la personne.

Le document d'identification avec photo doit :

- être original
- être émis par le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada
- indiquer le nom de la personne
- inclure une photo de la personne
- comporter un numéro d'identification unique
- être émis par l'autorité responsable (le gouvernement du Canada ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada), être en vigueur (non expiré) et être valide (non altéré; non contrefait).

Exemples de documents d'identification acceptables avec photos

Type de carte ou de document

Passport
Carte de citoyenneté (émise avant 2012)
Carte de résident permanent
Certificat sécurisé de statut indien

Autorité d'émission

Canada
Canada
Canada
Canada

Permis de conduire

Permis de conduire d'une province/ou territoire canadien
Permis de conduire DND 404

Canada – province/territoire
Canada – ministère de la Défense nationale

Cartes de services provinciales

Carte de services de la Colombie-Britannique
Carte santé provinciale

Colombie-Britannique
Colombie-Britannique et Québec (seulement si on l'offre)

Cartes d'identité provinciales ou territoriales

Carte d'identité Plus de la Colombie-Britannique
Carte d'identité avec photo de l'Alberta
Carte d'identité avec photo pour non-conducteur de la Saskatchewan
Carte d'identité Plus Manitoba
Carte-photo de l'Ontario
Carte d'identité avec photo du Nouveau-Brunswick
Carte d'identité de la Nouvelle-Écosse
Carte d'identité volontaire de l'Île-du-Prince-Édouard
Carte d'identité avec photo de Terre-Neuve-et-Labrador
Carte d'identité générale du Yukon
Carte d'identité générale des Territoires du Nord-Ouest
Carte d'identité générale du Nunavut

Colombie-Britannique
Alberta

Saskatchewan
Manitoba
Ontario
Nouveau-Brunswick
Nouvelle-Écosse
Île-du-Prince-Édouard
Terre-Neuve-et-Labrador
Yukon
Territoires du Nord-Ouest
Nunavut